

# Réunion publique d'information

Intervention de M. RIVIECCIO, Commissaire Enquêteur  
relative à l'enquête publique préalable à l'institution de servitudes pour  
l'établissement à demeure de canalisations souterraines d'irrigation prévue  
par les articles L152-3 et suivants du code rural et de la pêche maritime

**Maillon N-Gardirole - Biterrois –Tranche 3**

**19 novembre 2018 - Florensac**

# PLAN DE PRÉSENTATION

- **PRÉAMBULE**
- **OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**
- **DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**
- **TRAITEMENT DES OBSERVATIONS**
- **QUESTIONS**

# PRÉAMBULE

Lancement du  
Projet Aqua  
Domitia

**1**  
Élaboration et  
étude d'impacts

Arrêt du projet  
et dossier

**2**  
Instruction  
administrative

Décision du  
Préfet

**3**  
Approbation / rejet  
Contrôle légalité

Concertation préalable  
avec les propriétaires

*BRL*

Enquête publique

15 jours

Commissaire enquêteur

1 mois après la  
fin de l'enquête

**Avis**

*Recours éventuels*

## OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Permettre au préfet de l'Hérault de statuer par arrêté sur l'établissement des servitudes de passage de canalisations souterraines d'eau d'irrigation en terrains privés au profit de BRL sur les communes de :**

SERVIAN  
MONTBLANC  
NEZIGNAN L'ÉVÊQUE  
SAINT THIBERY  
FLORENSAC  
CASTELNAU DE GUERS  
MONTAGNAC  
MEZE  
VILLEVEYRAC  
LOUPIAN  
POUSSAN  
BEZIERS

**Dans cet arrêté, les propriétés devront être désignées et l'identité des propriétaires précisée.**

Il est donc nécessaire d'identifier précisément :

- La localisation des canalisations souterraines d'eau d'irrigation,
- Les parcelles de terrain sur lesquelles sera instaurée une servitude de passage d'une canalisation souterraine d'eau d'irrigation, dans les conditions les plus rationnelles et les moins dommageables à l'exploitation présente et future,
- Les propriétaires des dites parcelles.

# DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Janvier 2019**

## **Notification :**

**BRL** adressera aux propriétaires identifiés des parcelles, objets d'une déclaration de cessibilité, une lettre recommandée avec accusé de réception les informant de l'ouverture de l'enquête publique parcellaire concernant des servitudes de passage d'une canalisation souterraine d'eau d'irrigation en terrains privés au profit de **BRL** comprenant :

- L'arrêté préfectoral du Préfet de l'Hérault relatif à l'ouverture de l'enquête publique,
- Un questionnaire.

## **Consultation des dossiers en mairies de :**

- Florensac
- Poussan
- Montblanc

## **Dépôt des observations par le public**

- Registre des observations en mairies de :
  - Florensac
  - Poussan
  - Montblanc
- Adresse électronique
- Par courrier au commissaire enquêteur (mairie de Florensac, siège de l'enquête)

## **Permanence du commissaire enquêteur :**

- Florensac
- Poussan
- Montblanc

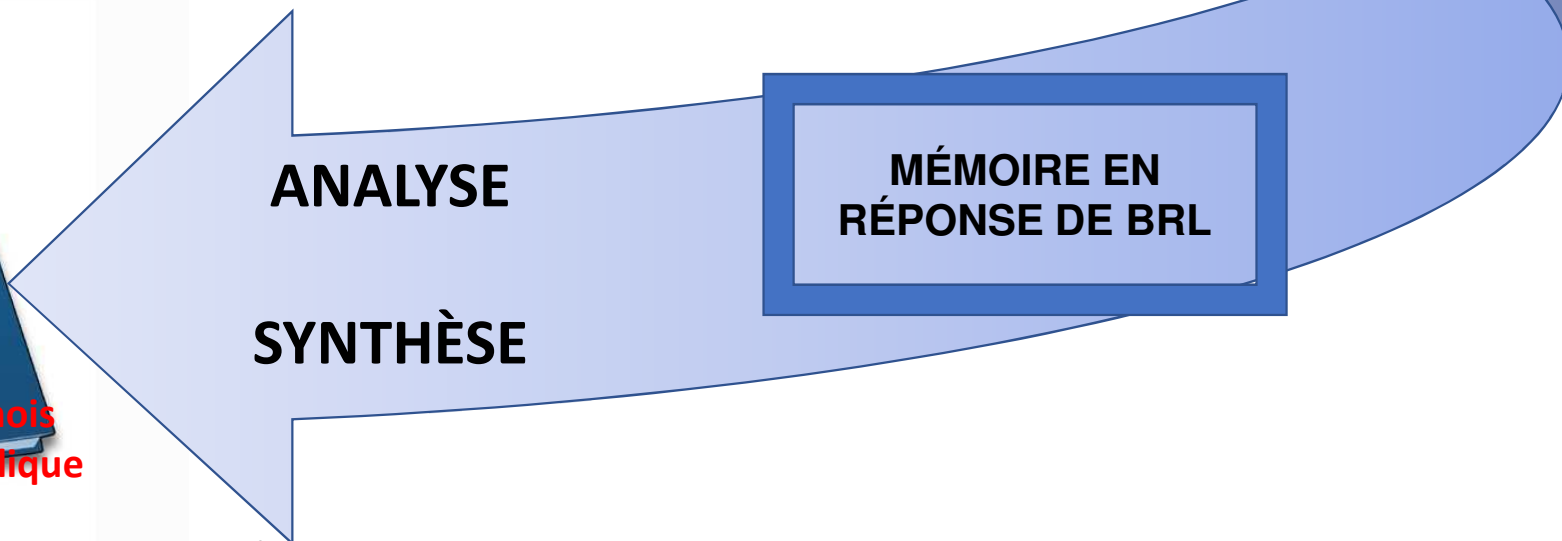
Sur rendez-vous (dûment motivé)



# Traitement des observations



Au préfet de l'Hérault un mois après la fin de l'enquête publique





# QUESTIONS ?